Devenir Référent Énergie en industrie

Le coût de l'énergie n'est pas fixe ou incompressible, sa maîtrise au quotidien est un des facteurs de compétitivité des entreprises. La directive européenne Efficacité Énergétique 2012/27 a introduit à travers son article 8, l'obligation d'audit énergétique ou de certification ISO 50001 pour les grandes entreprises. La prochaine échéance pour répondre à cette obligation est fixée au 5 décembre 2019. D'autres textes en lien avec l'obligation d'amélioration de l'efficacité énergétique sont actuellement en préparation. Dans ce contexte, l'Energy Manager a pour rôle de réduire les consommations énergétiques tout en maintenant le niveau de service et de confort requis. Ainsi, il doit mettre en place et piloter un véritable système de management de l'énergie qui prend en compte tous les paramètres ayant une influence sur la performance énergétique d'une entreprise (détection des surconsommations, évaluation des potentiels d'économies, définition de scénarii techniques et économiques pour les exploiter, optimisation des abonnements, prévision des consommations, achat d'équipement sur des critères énergétiques...).

RÉFÉRENCES

- Code RNCP :
- Code NSF :
- Code ROME :
- Code Certif Info :
- Eligibilité CPF :

OBJECTIFS DE FORMATION

- **Structurer** et piloter une démarche d'efficacité énergétique
- **Comprendre** et interpréter l'état des lieux des consommations énergétiques
- **Identifier** des axes d'amélioration de la performance énergétique
- **Elaborer** et suivre un plan d'actions
- **Argumenter** sur la démarche de performance énergétique
- **Mettre** en place une démarche de veille

COMPÉTENCES VISÉES

- **Analyser** une situation énergétique.
- **Initier** et planifier la construction du SMÉ selon la norme ISO 50001:2018.
- **Mettre** en œuvre un SMÉ.
- **Évaluer** les performances et Améliorer le SMÉ.

CONTENU DU PROGRAMME

CCP 1. Analyser une situation énergétique.

- Connaître le contexte réglementaire et l'actualité du secteur de l'énergie
- Comprendre les besoins et les attentes des parties intéressées
- Découvrir les différentes énergies, leurs utilisations et leurs coûts.
- Déterminer le domaine d'application et le périmètre du SMÉ

CCP 2. Initier et planifier la construction du SMÉ selon la norme ISO 50001:2018

- Mettre en place le leadership et l'engagement de la Direction.
- Établir la politique énergétique et déterminer les rôles et responsabilités au sein de l'organisme.
- Déterminer les actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités.
- Connaître les outils d'analyse énergétique des bâtiments, des installations et des équipements.
- Réaliser la revue énergétique et repérer les secteurs d'usages énergétiques significatifs.
- Identifier les IPÉ (Indicateurs de Performance Énergétique).
- Établir et qualifier les situations énergétiques de référence.
- Établir des objectifs et cibles énergétiques et mettre en place des plans d'actions pour les atteindre.
- Planifier la collecte des données (plan de comptage).

Public

Facility manager, ingénieur thermicien, chargé de maintenance/énergie/patrimoine, exploitants, économes de flux, conseillers en énergie partagées, ...

Pré requis

Connaissances en thermique du bâtiment (enveloppe, systèmes, préconisations, coût,...)
Connaissances de base sur utilisation tableur (graphiques, traitement de liste de données).
Pour le bon déroulement de votre formation, il est nécessaire de vous munir d'un ordinateur portable.

Pédagogie

Participation active
Recours aux outils numériques
Capsules e-learning,
Interactivité apprenant - formateur
Travaux pratiques

Effectif

Groupes limités entre 10 et 15 stagiaires-apprenants

Modalités de formation

Formation en présentiel,

Durée de formation

Présentiel : 35h

Tarif de la formation

3500€ TTC

Délai d'accès

3 semaines

CCP 3. Mettre en œuvre un SMÉ

- Déterminer les ressources et compétences nécessaires.
- Impliquer et sensibiliser les acteurs.
- Déterminer les éléments de communication.
- Organiser la gestion des documents.
- Maîtriser les opérations et les activités associées à des usages énergétiques significatifs.
- Prendre en considération les opportunités d'amélioration de la performance énergétique dans la conception des installations, des équipements et des procédés consommateurs d'énergie.
- Mettre en œuvre des critères d'évaluation de la performance énergétique lors de l'achat d'énergie, de produits, d'équipements et de services énergétiques.

CCP 4. Evaluer les performances & Améliorer le SMÉ

- Surveiller, mesurer, analyser et évaluer la performance énergétique et le SMÉ :
  Suivre l'efficacité des plans d'actions.
  Suivre les IPÉs.
- Comparer la consommation énergétique réelle par rapport à la consommation attendue
- Evaluer la conformité aux exigences légales et autres exigences.
- Réaliser un audit interne du SMÉ.
- Réaliser la revue de management, avec ses données d'entrée et ses données de sortie
- Identifier les non-conformités et mettre en place les actions correctives.
- Améliorer en continu l'efficacité du SMÉ.